ASIGOS Comité de direction

PROCES-VERBAL No 2

Législature 2021 - 2026

de la séance du 25 novembre 2021, 14.30 h.,
en la salle de conférence de la piscine de Prilly

Présents :	Mme	Rebecca JOLY, conseillère municipale, Prilly
	Mme	Nathalie SCHÖNI, conseillère municipale, Jouxtens-Mézery
	M.	Luigi MANCINI, conseiller municipal, Romanel-sur-Lausanne
	M.	Sylvain CORDAY, directeur de l'établissement primaire et secondaire, Prilly
	M.	Jean-François ARMAND, directeur de l'établissement primaire, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxtens-Mézery
	Mme	Annette JACQUIN, boursière-adjointe, commune de Prilly
	Mme	Sandra CACCIA, boursière, commune de Romanel-sur-Lausanne
	M.	Christian MATILE, boursier, commune de Jouxtens-Mézery
	M.	Jean-Marc ETTER, boursier dès le 1er novembre 2021, commune de Prilly
Secrétaire :	Mme	Eliane CARNEVALE

Accueil de Mme la Présidente Rebecca JOLY qui propose à chacun de se présenter. Elle apprécie de bénéficier de la présence des boursière et boursiers des trois communes partenaires, ainsi que de Mme Annette JACQUIN, pour attaquer la mise en œuvre du budget 2023 de l'ASIGOS+.

L'ordre du jour proposé est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 18 août 2021

Il est accepté sans modification avec remerciements à la secrétaire.

2. ASIGOS + : intégration budget 2023

Mme la Présidente Rebecca JOLY rappelle que l'intégration du primaire dans le budget de l'ASIGOS a déjà été longuement discutée lors des deux précédentes séances du CODIR où chacun a pu s'exprimer. Il s'agit de débattre afin de savoir comment intégrer les établissements primaires, actuellement dans le budget des trois communes, dans un budget commun. L'appel à un mandat externe a été abordé dans le but d'être aidés dans cette démarche. Il a cependant été constaté qu'avant de demander des offres éventuelles, il fallait bien définir le mandat voulu. Quels sont les besoins

nécessaires pour pouvoir établir ce budget (surfaces des bâtiments, types de classe, etc.) ? Ces chiffres figurent déjà dans les budgets respectifs ou autres documents existants. Un travail de recherches et de compilations doit être fait. Des comparaisons avec d'autres communes possédant une association scolaire et ayant expérimenté les mêmes problématiques et analyses sont aussi souhaitables. Considérer des modèles existants sera certainement un atout important pour aller devant le Conseil intercommunal.

Une autre question est primordiale à solutionner : l'état actuel des bâtiments scolaires dans chaque commune. Une expertise d'architecte pourrait être nécessaire. Il faut là aussi évaluer la situation et voir quelle est notre marge de manœuvre.

La présence désirée des boursiers, souhait beaucoup exprimé, étant réalisée, la parole leur est largement donnée. Une longue et animée discussion a lieu.

M. Christian MATILE pose la question simple : pour quelles raisons passe-t-on de ASIGOS à ASOGOS+ ? Quelle est la clé de répartition actuelle et quelle sera-t-elle avec ASIGOS+ ?

Mme Rebecca JOLY explique que la clé de répartition des coûts existe, elle est définie dans les statuts. La question est de définir combien Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne vont facturer à l'ASIGOS+ pour notamment l'entretien de leurs bâtiments scolaires primaires ? Ces chiffres intégrés au budget seront ensuite répartis à nouveau selon la clé de répartition énoncée dans les statuts.

Mme Sandra CACCIA précise que Romanel-sur-Lausanne a déjà fait ses calculs (surfaces, heures des concierges, etc.) qu'elle tient à disposition. Elle relève qu'il y a lieu de s'entendre entre les trois communes afin d'uniformiser notamment le nombre d'entretiens par semaine et tous les autres critères qui entrent en considération dans les calculs.

M. Sylvain CORDAY tient à souligner que les concierges à Prilly ont également un rôle social qui entraîne quelques heures de travail hebdomadaires dont il faut aussi tenir compte. Ce rôle est indispensable et, au cas où il est supprimé de la tâche des concierges, il faudra de toute façon qu'il soit octroyé à quelqu'un d'autre (animateur, éducateur) payé immanquablement par l'ASIGOS.

M. Jean-François ARMAND souligne qu'il ne faut pas oublier les grands nettoyages d'été.

M. Luigi MANCINI revient sur l'éventualité de s'octroyer le mandat d'une personne externe et tient fermement à préciser que la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne y est totalement opposée. Il en explique les raisons et conclut en demandant à tous de confier la tâche aux trois boursiers de se rencontrer et de venir devant le CODIR avec des propositions dans les premiers mois de 2022.

Mme Rebecca JOLY souligne encore qu'il n'y a pas que la question de l'entretien des bâtiments à considérer, mais la gestion des travaux doit aussi être réglée.

Mme Annette JACQUIN et Mme Rebecca JOLY parlent aussi des transports scolaires, des activités parascolaires et des tâches que les communes effectuent actuellement pour les écoles et qu'elles ne pourront plus faire prochainement les conventions y relatives étant abolies.

La discussion se prolonge longuement entre tous les protagonistes autour des points ci-dessus.

M. Luigi MANCINI demande que Prilly et Jouxtens-Mézery fassent comme Romanel-sur-Lausanne en établissant une liste des travaux d'entretien qu'elles ont fait dans leurs bâtiments durant ces cinq dernières années. C'est très important, notamment face aux conseils communaux respectifs et au Conseil intercommunal.

Le débat continue encore vivement avant la conclusion suivante : Mme Sandra CACCIA et MM. Christian MATILE et Jean-Marc ETTER se réunissent d'ici fin janvier 2022 pour évaluer la masse de travail qui leur est demandée, de savoir s'ils peuvent assumer cette tâche ou s'ils ont besoin d'une aide extérieure.

La boursière et les boursiers et Mme Annette JACQUIN, dont la présence est vivement souhaitée lors de la réunion, apportent encore quelques informations, commentaires et précisions avant de donner leur accord pour cette proposition.

3. Construction du collège de Romanel-sur-Lausanne : calendrier, organisation des travaux, etc.

Mme Rebecca JOLY déclare qu'il serait agréable à chacun de savoir où en est le projet, y a-t-il un calendrier des travaux, quelle en est l'organisation, etc. ?

M. Luigi MANCINI présente un historique du projet qui sera présenté ce soir au Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne. Il devra, par vote à bulletins secrets, exprimer son souhait de voir le collège se faire à l'emplacement A, B,

C ou D. Ce désir sera transmis au CODIR puis au Conseil intercommunal au début 2022. Ensuite, la Commission de construction établira le préavis, qui est déjà très avancé puisqu'il n'y manque que l'indication de l'emplacement du collège, pour le concours architectural. Il est rappelé qu'il sera financé par Romanel-sur-Lausanne qui sera remboursée par l'ASIGOS selon la quote-part de chaque commune.

Les parcelles proposées se situent à : Esserpys, près de la Gare, près de Prazqueron et, 4e proposition : on rase Prazqueron pour y construire un collège de 24 classes et une salle de gymnastique, offre qui sera certainement balayée étant donné son coût énorme. Le coup de cœur de la commune est la parcelle des Esserpys. Ce projet, qui devrait avoir les préférences, comprend un collège de 12 classes et une salle de gym qui devraient être opérationnels à la rentrée scolaire 2024, éventuellement 2025. Après encore quelques détails techniques, la question financière est évoquée.

Une discussion s'engage à ce sujet où plusieurs personnes s'expriment. Le terrain appartient à la commune. Elle le met à disposition de l'ASIGOS qui construit le collège et la salle de gym dessus mais il reste propriété de la commune une fois terminé.

C'est l'ASIGOS qui emprunte cautionnée par les communes. Elle supporte l'amortissement qui est réparti par les communes selon la clé de répartition établie.

Un nouveau débat a lieu concernant le financement du collège et de la salle de gym, en tenant compte de plusieurs critères, arguments et propositions avancés par les uns et les autres.

Suite à des propositions de financement d'investisseurs vaudois qui sont d'accord pour la construction du collège mais veulent aussi acheter le terrain, la question est posée : l'ASIGOS serait-elle d'accord de louer une école à des privés ? Une majorité d'avis est négative, les raisons sont expliquées. Il paraît essentiel que les communes soient propriétaires de leurs bâtiments scolaires.

M. Christian MATILE développe la situation de Jouxtens-Mézery et de l'inégalité de traitement dont elle est victime selon les conditions imposées.

M. Jean-François ARMAND précise que 12 est le nombre minimal de classes de base mais que la possibilité d'ajouter 4 classes a déjà été examinée. Cela peut avoir une incidence sur le choix du lieu. Des informations complémentaires sont données sur ce qui pourrait être construit à plus longue échéance selon la progression démographique. Il est indispensable de penser à l'avenir proche et plus lointain et aux besoins qui se profilent.

Chacun s'exprime, puis M. Sylvain CORDAY propose d'inviter Mme Muriel GROSS, qui travaille déjà beaucoup en amont sur ces thèmes, au début de l'année 2022 pour exposer l'évolution probable de la démographie et pouvoir ainsi tenir compte des besoins et planifier en connaissance de cause.

Mme Rebecca JOLY prend contact avec Mme Muriel GROSS.

M. Luigi MANCINI insiste sur son désir de voir établir un plan d'investissements sur 10 ans au vu de l'âge de certains bâtiments.

Il parle encore du problème important qui l'occupe : celui de la petite enfance. Un besoin se fait sentir depuis déjà quelques années, qui s'accentue terriblement avec les nouvelles constructions en cours dans sa commune. D'une certaine manière cela concerne aussi le projet de collège. Cela mérite réflexion et devra sans doute être abordé.

4. Divers

- M. Luigi MANCINI évoque l'information reçue sur la position de la Cour des comptes au sujet de quelques points encore en suspens suite aux remarques qu'elle avait adressées il y a 3 ou 4 ans à l'ASIGOS.

  Mme Rebecca JOLY prépare une réponse concernant les deux ou trois points encore en suspens, qu'elle présentera lors de la prochaine séance du CODIR.

- Mme Nathalie SCHÖNI annonce que le nouveau règlement du CET est prêt. Il sera d'abord présenté au CET lors de sa prochaine séance puis ira au DFJC avant de passer devant le Conseil intercommunal.

- M. Jean-François ARMAND explique que le projet d'éducation numérique mis sur pied par le DFJC provoque beaucoup de pression. Il cite plusieurs exemples de visites et autres séances d'information suivies récemment avec d'autres collègues. Notre établissement primaire est Pilote II. Il décrit ce que les communes doivent mettre en place et ce qui est du ressort du canton, notamment la mise à disposition du matériel, dont des Apple TV et des écrans numériques pour tous les enfants de l'école obligatoire. Il signale que tous les enseignants de 1P à 4P ont reçu une tablette nominative et, dès la 3e année, il y en a 5 par classe, qui peuvent être en lien avec un écran.

MM. Jean-François ARMAND et Sylvain CORDAY éclairent aussi sur les coûts du matériel et son installation et leurs répartitions entre le canton et les communes. Après réflexion et au vu de la configuration des établissements pour les petits (par ex. Corminjoz), tous les deux pensent que c'est à partir de la 3P que ces équipements peuvent être installés. Ils expliquent l'utilité et le fonctionnement du matériel concerné, entre autres le choix et l'emplacement des écrans. Une connexion internet à haut débit est aussi au programme en disposant des bornes performantes.

M. Sylvain CORDAY rappelle que l'établissement secondaire a déjà procédé à l'installation de nombreuses bornes appropriées qui donnent entière satisfaction. Chaque classe a aussi été équipée d'un ordinateur portable avec un biemer et un écran blanc. Cette solution provisoire doit satisfaire pendant la durée de vie des ordinateurs, soit encore environ 8 ans. Dès que ces appareils seront en panne, il faudra passer à la génération suivante. Une dépense de CHF 6'000.- à 8'000.- par classe est à prévoir à ce moment-là. Un équipement échelonné en priorisant les 3P à 6P puis en passant un peu plus tard aux 7 à 11 est envisageable comme une installation en une fois est aussi possible. A décider le moment venu si le CODIR présente un ou deux préavis selon la solution choisie.

M. Luigi MANCINI est favorable à l'installation des équipements demandés dans les trois communes partenaires. Plutôt que de passer par le budget qui entraîne un amortissement sur une année, il préconise la voie du préavis. Un bref débat s'engage. M. Sylvain CORDAY relève que le service informatique de Prilly pourra mettre ses compétences au service de l'ASIGOS pour établir un préavis, solution qui semble convenir à tous.

M. Luigi MANCINI pense qu'il peut aussi parler de cet objet à la commission des constructions chargée du projet de Romanel-sur-Lausanne, aussi concernée par l'équipement des futures classes.

M. Sylvain CORDAY annonce que le canton impose une 34e période pour les 9 à 11èmes d'ici à 2 ans. Il faut former des professeurs, organiser les locaux, dont l'installation numérique. Il a pu visiter une classe pilote mise à disposition à Florimont qui présente tout le matériel. C'est très convaincant, tout en relevant qu'il n'est pas nécessaire de tout prendre !

M. Jean-François ARMAND explique aussi ce qui est proposé d'abord aux plus petits puis aux plus grands. Il observe qu'il s'agit avant tout de bénéficier d'une éducation numérique incluant des protections que certains parents ne connaissent pas. Il y a un gros travail de prévention et d'égalité.

Sollicités sur les réactions et réflexions des enseignants, MM. Jean-François ARMAND et Sylvain CORDAY répondent qu'ils sont tous très intéressés et motivés. Il est relevé que lors des entretiens d'embauche, les candidats se révèlent très curieux et posent des questions extrêmement pertinentes.

M. Jean-François ARMAND informe qu'un canapé forestier est installé sur la commune de Jouxtens-Mézery, derrière les jardins familiaux de Prilly, qui marche très bien. Le bois utilisé est fourni jusqu'à maintenant par un grand-papa passionné à l'origine du projet. Une aide des communes serait bienvenue pour procurer du bois. Chacun est aussi convié à aller sur place apprécier la réalisation.

Mme Rebecca JOLY invite à adresser une demande écrite à la commune qui sera transmise à qui de droit.

M. Luigi MANCINI indique qu'un projet similaire est en cours à Romanel-sur-Lausanne.

- **PROCHAINES SEANCES**

19 janvier 2022, 13.30 h. - Salle de conférence de la piscine de Prilly.

16 février 2022, 17.30 h. - Administration communale de Romanel-sur-Lausanne, séance avec les boursiers.

23 mars 2022, 10 h. – Administration communale de Jouxtens-Mézery.

Pour le Conseil intercommunal : Mme la présidente Rebecca JOLY va proposer le 6, 7 ou 13 avril 2022 à M. Jean-Claude PISANI, président. Pour le moment, un seul préavis à soumettre : les comptes 2021.

La séance est levée à 16.45 h. après les salutations et remerciements d'usage.

La présidente	La secrétaire
Rebecca JOLY	Eliane CARNEVALE